

# Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/11/2009

Révision: 05/11/2009

## 1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

### Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Methanol

Code du produit 31721

#### Producteur/fournisseur :

Alfa Aesar, A Johnson Matthey Company  
 Johnson Matthey Catalog Company, Inc.  
 30 Bond Street  
 Ward Hill, MA 01835-8099  
 Emergency Phone: (978) 521-6300  
 CHEMTREC: (800) 424-9300  
 Web Site: www.alfa.com

**Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit

#### Renseignements en cas d'urgence :

France: Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz  
 www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

Canada: Pendant les heures normales de travail, informer le Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement. En dehors des heures normales, appeler Chemtrec sous (800) 424-9300.

## 2 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

Désignation (No. CAS)

Methanol (CAS# 67-56-1): 100%

Code(s) d'identification

No. EINECS : 200-659-6

Numéro index: 603-001-00-X

## 3 Identification des dangers

### Principaux dangers:



T Toxique

F Facilement inflammable

### Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 11 Facilement inflammable.

R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

### Système de classification :

HMIS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	2
FIRE	3
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 2

Inflammabilité = 3

Réactivité = 1

### Éléments d'étiquetage SGH

**Danger**

2.6/2 - Liquide et vapeurs très inflammables.

**Danger**

3.1/2 - Mortel en cas d'ingestion.

3.1/2 - Mortel par contact cutané.

3.1/2 - Mortel par inhalation.

**Danger**

3.8/1 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

(suite page 2)

CDF

**Fiche technique de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/11/2009

Révision: 05/11/2009

**Nom du produit Methanol**

(suite de la page 1)

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 Se laver soigneusement après manipulation.  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Porter un équipement de protection respiratoire.

**Intervention:**

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.  
 EN CAS d'exposition: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 Un traitement spécifique est urgent (voir étiquette).  
 Traitement spécifique (voir étiquette).  
 Mesures spécifiques (voir étiquette).  
 Rincer la bouche.  
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

**Stockage:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 Garder sous clef.

**Élimination:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**4 Premiers secours****Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
 Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

**après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
 Demander immédiatement conseil à un médecin

**après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
 Demander immédiatement conseil à un médecin

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

**après ingestion :**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
 Demander immédiatement conseil à un médecin

**Indications destinées au médecin :****Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

Etat maladif  
 Engourdissement  
 Migraine

**5 Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Peut être dégagé en cas d'incendie :  
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 3)

CDF

**Fiche technique de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/11/2009

Révision: 05/11/2009

Nom du produit **Methanol**

(suite de la page 2)

Porter un vêtement de protection totale

**6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel****Les précautions individuelles:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

**Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

**Méthodes de nettoyage/récupération :**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Tenir éloignées les sources d'incendie

**Indications complémentaires :**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**7 Manipulation et stockage****Manipulation :****Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker à un endroit frais.**Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.

Aluminum, magnesium powder.

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

**8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Methyl alcohol

	ppm
ACGIH TLV	200; 250-STEL (skin)
Austria MAK	200 (skin)
Belgium TWA	200; 250-STEL (skin)
Denmark TWA	200 (skin)
Finland TWA	200; 250-STEL (skin)
France VME	200; 1000-VLE
Germany TWA	200
Hungary TWA	50 mg/m <sup>3</sup> ; 100 mg/m <sup>3</sup> -STEL (skin)
Ireland TWA	200; 250-STEL (skin)
Japan OEL	200 (skin)
Korea TLV	200; 250-STEL (skin)
Netherlands MAC-TGG	200 (skin)
Norway TWA	100
Poland TWA	100; 300-STEL
Russia TWA	200; 5 mg/m <sup>3</sup> -STEL (skin)
Sweden NGV	200; 250-KTV (skin)
Switzerland TWA	200; 400-STEL (skin)
United Kingdom TWA	200; 250-STEL (skin)
OSHA PEL	200

(suite page 4)

CDF

**Fiche technique de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/11/2009

Révision: 05/11/2009

Nom du produit **Methanol**

(suite de la page 3)

**Indications complémentaires** : Aucune donnée**Equipement de protection individuel** :**Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

**Protection respiratoire** : Protection respiratoire en cas de fortes concentrations**Protection des mains** : Gants étanches**Protection des yeux** :

Lunettes de protection.

Protection du visage

**Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.**9 Propriétés physiques et chimiques****Indications générales.**

<b>Forme</b> :	liquide
<b>Couleur</b> :	incolore
<b>Odeur</b> :	caractéristique

**Modification d'état**

Point de fusion : -97.8°C

Point d'ébullition : 64.7°C

Température et début de la sublimation : non déterminé

Point d'éclair : 11°C

Température d'inflammation : 385°C

Température de décomposition : Non déterminé

**Limites d'explosivité** :

inférieure : 6.7 Vol %

supérieure : 36 Vol %

Pression de vapeur à 20°C: 129 hPa

Densité à 20°C: 0.791 g/cm³

**Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : entièrement miscible

**10 Stabilité et réactivité****Décomposition thermique / conditions à éviter** :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**Substances à éviter** :

Agents d'oxydation

Acides

Chlorures d'acides

Anhydrides d'acides

Métaux alcalins

Aluminum, magnesium powder.

**Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue**Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**11 Informations toxicologiques****Toxicité aiguë** :**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

Oral	LD50	7500 mg/kg (dog)
		7000 mg/kg (mky)
		7300 mg/kg (mus)
		5628 mg/kg (rat)
		14200 mg/kg (rbt)
Dermique	LDLo	143 mg/kg (hmn)
	LD50	15800 mg/kg (rbt)

(suite page 5)

- CDF -

**Fiche technique de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/11/2009

Révision: 05/11/2009

**Nom du produit Methanol**

(suite de la page 4)

Inhalatoire	LDLo	393 mg/kg (mky)
	LC50/4H	64000 ppm/4H (rat)
	LCLo	1000 ppm (mky)
	LCLo/2H	50000 mg/m3/2H (mus)
	LCLo/6H	44000 mg/m3/6H (cat)
Effet d'irritation de la peau	moderate	20 mg/24H (rbt)
Effet d'irritation des yeux	moderate	100 mg/24H (rbt)
	LDLo	868 mg/kg (man)

**Effet primaire d'irritation :****de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet d'irritation.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :**

Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets reproductives.

Des effets mutagènes ont été observés lors de tests avec des bactéries.

Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets mutagènes.

Des effets mutagènes ont été observés par des tests sur cellules de DNA humaine et/ou animale.

**Indications toxicologiques complémentaires :**

Danger par résorption dermique.

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.

Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

**12 Informations écologiques****Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

**13 Considérations relatives à l'élimination****Produit :****Recommandation :**

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

**Emballages non nettoyés :****Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**14 Prescriptions de transport****DOT regulations:****Hazard class:**

3

**Identification number:**

UN1230

**Packing group:**

II

**Proper shipping name (technical name):** MÉTHANOL**Label**

3

**TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):****Classe TMD:**

3 (FT1) Liquides inflammables.

**Indice Kemler :**

336

**No. UN**

1230

(suite page 6)

CDF

**Fiche technique de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/11/2009

Révision: 05/11/2009

Nom du produit **Methanol**

(suite de la page 5)

<b>Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Désignation du produit :</b>	1230 MÉTHANOL
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	LQ0
<b>Catégorie de transport</b>	2
<b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :



<b>Classe IMDG/GGVmer :</b>	3
<b>No. UN :</b>	1230
<b>Label</b>	3+6.1
<b>Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Désignation technique exacte :</b>	METHANOL

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



<b>Classe ICAO/IATA :</b>	3
<b>No. ID UN :</b>	1230
<b>Label</b>	3+6.1
<b>Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Désignation technique exacte :</b>	METHANOL

"Règlement type" de l'ONU: UN1230, MÉTHANOL, 3 (6.1), II

**15 Informations réglementaires**

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

T Toxique

F Facilement inflammable

Phrases R :

11 Facilement inflammable.

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Phrases S :

7 Conserver le récipient bien fermé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Prescriptions nationales :

All components of this product are listed on the Canadian Domestic Substances List (DSL).

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) :  
polluant**16 Autres données**

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact : Zachariah Holt

(suite page 7)

**Fiche technique de sécurité**  
**selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 05/11/2009

Révision: 05/11/2009

**Nom du produit Methanol**

(suite de la page 6)

**Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

CDF